



**Comité de Soutien et de Promotion  
du Jardin d'Aventure des Halles**

<http://jardindaventure.free.fr>

[jardindaventure@neuf.fr](mailto:jardindaventure@neuf.fr)

49 rue St Denis 75001 - Paris 01 42 21 99 32

**A Mesdames et Messieurs les  
participants à la concertation sur la  
rénovation des Halles**

Paris, le

Objet : Propositions concernant le jardin dit Lalanne

Mesdames, Messieurs,

Le Programme pour l'aménagement du jardin des Halles donne comme objectif à l'équipe de David Mangin, chargée de sa rénovation, d'« *En faire un espace appropriable aux différentes activités et population, en particulier les riverains : enfants, jeunes et moins jeunes, parents, promeneurs...* »

En outre, le programme prévoit expressément qu'il revient au Maître d'oeuvre d'« *Etudier la conservation du jardin dit Lalanne.* »

Cette étude n'a jamais été faite, malgré nos demandes répétées, alors que le Programme fait pourtant partie du CCAP du marché passé pour la réalisation du jardin.

De plus, cette étude nous est refusée alors même que le Maire de Paris a souhaité réexaminer la question du jardin Lalanne et qu'il ne peut prendre sa décision que sur la base d'informations fiables et objectives.

Pour lancer un débat constructif, ce qui a toujours été notre volonté, nous avons recensé les critiques entendues à propos de ce jardin.

Vous trouverez ci-après nos réponses à ces critiques et surtout des propositions que nous soumettons à la concertation et qui visent à améliorer le fonctionnement du jardin Lalanne à la satisfaction de tous. Nous ne doutons pas que chacun aura à cœur d'en prendre connaissance et d'y réfléchir en toute objectivité.

Nous espérons ainsi pouvoir convaincre Monsieur le Maire de Paris, d'une part, et vous tous, qui comme nous êtes impliqués dans ce grand projet, que le maintien du jardin Lalanne, qui constitue un patrimoine architectural unique, peut être un élément clef de la réussite du projet de rénovation du Jardin des Halles.

### **1) « Le Jardin Lalanne ne répond pas aux normes de sécurité »**

L'audit de sécurité réalisé par l'APAVE en 1996 et le bilan complet du jardin réalisé par les services de la Ville en mai 2005 démentent cette affirmation.

De fait, il n'y a aucun problème de sécurité dans le jardin. Pour preuve, le jardin est fréquenté en journée par des petits groupes d'enfants handicapés et hospitalisés qui, plus que d'autres, ont besoin de sécurité et qu'on ne laisserait pas entrer si le jardin posait des problèmes à cet égard.

Il est indiqué sur le site de la Ville : « *Il convient de noter que ce rapport date de 1996. Ses conclusions doivent donc être considérées avec précaution, car les normes s'appliquant aujourd'hui aux aires de jeux datent de 1997 et 1998 et sont postérieures à ce rapport.* ». Pour autant la Ville n'a pas souhaité faire une mise à jour de ce rapport.

- **Le Comité propose la réalisation d'une mise à jour du rapport de l'APAVE.**

### **2) « Le fait qu'il soit réservé aux enfants de 7 à 11 ans prive un grand nombre de personnes de cet espace »**

Ce jardin a été conçu pour l'éveil des enfants de 7 à 11 ans, et même si des enfants plus petits accompagnés de leurs parents le samedi matin s'y trouvent très bien, il faut conserver le principe d'utilisation par cette tranche d'âge (qui correspond de fait aux écoles primaires).

Au-delà de l'aspect féerique de ce jardin qui est incontestable, c'est le concept même de l'utilisation par des enfants sans leurs parents mais avec des animateurs qui est innovant.

Il peut arriver que des groupes scolaires ne puissent accéder au jardin parce que quelques enfants de la classe n'ont pas, à quelque mois près, 7 ans révolus.

La tranche d'âge qui a été définie il y a 20 ans pourrait être revue par la Ville.

- **Le Comité propose que le jardin soit désormais ouvert aux enfants de 6 à 11 ans compris.**

Nous souhaitons que ce jardin reste dédié au 7-11 ans (ou 6-11 ans). Néanmoins, compte tenu de la forte demande pour une ouverture plus large à tous publics, la Ville doit pouvoir réorganiser partiellement son utilisation au moins à titre expérimental.

- **Le Comité propose que le jardin soit ouvert à tous publics :**
  - les jours fériés,
  - un dimanche après-midi par mois
  - et le week-end après sa fermeture aux 7-11 ans (ou 6-11 ans), jusqu'à l'heure de fermeture des autres jardins d'enfants et sans limitation de durée.

Pour mémoire le personnel travaille déjà les jours fériés et le dimanche et une seule personne suffirait à contrôler les entrées.

### **3) « Le jardin Lalanne n'est pas assez fréquenté et notamment par des enfants extérieurs au quartier »**

La Ville n'a jamais eu à cœur de valoriser cet équipement ni de favoriser sa fréquentation alors que c'est pourtant un lieu d'une extrême qualité qui mériterait d'être connu de tous.

A titre d'exemple, la signalétique du jardin est inexistante et il porte officiellement un nom qui ne veut rien dire : « le jardin des enfants ».

- **Le Comité propose que le jardin soit rebaptisé et que son entrée soit clairement indiquée par des panneaux à la sortie du RER et dans le jardin.**

Depuis la création du Comité et ses actions de promotion en faveur de ce jardin la fréquentation a apparemment augmenté.

- **Le Comité demande que les statistiques de fréquentation sur les 3 dernières années soient mises à la disposition de la concertation.**

Le jardin Lalanne est apparu récemment sur le site de la Ville dès lors qu'il avait été rendu gratuit et que la Ville souhaitait communiquer sur cette gratuité. Cela a eu un effet immédiat sur la fréquentation de gens extérieurs au quartier.

- **Le Comité propose que la ville fasse la promotion du jardin sur son site.**

Les membres du Comité n'appartiennent pas exclusivement aux arrondissements du centre de Paris. Il y a des usagers dans tous les arrondissements de Paris et en banlieue. De même, les touristes profitent de ce jardin lorsqu'ils viennent aux Halles et il est par ailleurs recommandé par les hôtels alentour.

- **Le Comité propose qu'un registre des entrées soit tenu pendant quelques mois le samedi matin (c'est-à-dire sur le créneau d'ouverture aux familles et adultes) pour interroger les visiteurs sur leur code postal ou leur pays de résidence, de même en ce qui concerne les écoles et centres aérés.**

Le jardin d'aventure offre des perspectives très intéressantes aux enseignants, notamment du point de vue de l'éducation physique et sportive, du repérage dans l'espace, de la découverte de la flore et de la pratique du jardinage, etc...

Ces atouts du jardin d'aventure ne sont pas suffisamment valorisés et il est insuffisamment fréquenté aux heures où il pourrait servir aux scolaires.

- **Le Comité propose que la Ville fasse la promotion de ce jardin à l'égard des écoles parisiennes.**

#### **4) « Le jardin Lalanne constitue une enclave clôturée et masquée aux regards du passant »**

La clôture trouve sa justification dans la nécessité d'assurer la sécurité des enfants qui le fréquentent, que leurs parents soient présents ou non, car il est facile de « perdre » son enfant dans les dédales de chemins et de passages qui le constitue.

Cependant, il n'est absolument pas indispensable que ce jardin soit caché aux passants.

- **Le Comité propose que les haies qui l'entourent, qui sont baissées par endroit, soient baissées partout pour permettre aux passants de voir le jardin. A terme, ces haies pourront être supprimées en maintenant des clôtures qui ne cachent pas la vue.**

#### **5) « Le Jardin Lalanne peut être remplacé par un équipement encore plus innovant »**

A ce jour, ce qui est proposé au lieu et place du jardin d'aventure c'est un espace de jeux d'eau et de lumières qui n'a pas été présenté comme devant servir aux enfants et qui en tout état de cause ne sera utilisable que par beau temps, et la nuit concernant les lumières.

Il n'existe pas d'autre exemple de jardin d'aventure de ce genre à Paris, en France, ou au monde. C'est la création originale d'une artiste mondialement reconnue, et à ce titre, c'est un patrimoine dont la destruction constituerait une perte irremplaçable.

Il y a certainement des améliorations à lui apporter sans pour autant tomber dans le travers de la table rase.

- **Le Comité propose la réalisation d'un audit, « monde » par « monde » de ce qui pourrait être amélioré.**

#### **6) « Le Jardin Lalanne gêne le projet de rénovation »**

Le jardin Lalanne n'est pas dans le périmètre retenu pour l'emprise du futur bâtiment du forum et il ne le gêne donc en rien. Le lauréat du concours d'architecture devra en tenir compte, comme des autres contraintes du site.

Le jardin Lalanne est situé dans le coin N/E du jardin et dans son projet le Maître d'oeuvre réserve un traitement particulier à cet espace: il remplace le jardin Lalanne par autre chose. Il n'est donc pas difficile de le laisser en l'état sans porter atteinte au projet ou au principe de nivellement apparemment retenu, d'autant que le jardin Lalanne est à priori en creux.

La bosse Montorgueil qui fait face au jardin côté Rambuteau ne peut être supprimée en raison de contraintes techniques. Le jardin Lalanne, situé face à cette bosse, n'est donc pas un obstacle au cheminement.

- **Le Comité demande à connaître la hauteur/profondeur du jardin Lalanne**

- **Le Comité demande la communication des études de flux sur le scénario d'entrée dans le Forum côté jardin.**

\*\*\*

Les propositions ci-dessus peuvent être réalisées immédiatement et nous vous proposons, si vous les jugez raisonnables, de les appuyer lors de la prochaine réunion du 7 novembre sur le jardin.

Elles permettront de clarifier la situation sur beaucoup de points, feront avancer la concertation et permettront de faire la démonstration que le jardin d'aventure, qui suscite l'enthousiasme de la quasi-totalité de ses usagers, a toute sa place dans le futur jardin des Halles.

Nous sommes bien évidemment totalement ouverts à la discussion et restons à votre disposition pour écouter vos propres propositions et/ou critiques.

Enfin, nous allons transmettre nos propositions à Monsieur l'Adjoint au Maire chargé des espaces verts et nos demandes de documents à la Direction de l'urbanisme en espérant qu'une suite favorable pourra leur être apportées.

Comptant sur votre soutien,

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

**Le Comité de soutien et de promotion  
du Jardin d'aventure des Halles**